



# Les Echos de VAOUR

## Bulletin municipal de la commune de Vaour – Mai 2014

### Le mot du maire

Depuis les élections, le conseil municipal s'est mis rapidement au travail avec beaucoup d'enthousiasme. Cette envie d'œuvrer pour la collectivité qui nous anime ne peut être dans l'action immédiate, même si nous sentons un peu d'impatience ici et là. Il faut avoir en tête que travailler sur des projets publics, c'est souvent très long, entre la consultation, la décision, l'élaboration technique et financière, il peut se passer un certain temps qui ne doit pas nous laisser croire que les projets sont en sommeil.

C'est pour ça que la communication est importante et elle ne doit pas être à sens unique. Des outils sont mis en place pour qu'elle se fasse au maximum : je pense au rendez-vous citoyen du premier samedi du mois, la boîte à idées, la participation aux commissions, un nouveau site web, le journal. Mais n'oublions pas pour autant le dialogue de tous les jours que l'on peut avoir au hasard des rencontres qui continuera à avoir toute son importance pour que chacun soit entendu et contribue à ce que les projets puissent plaire au plus grand nombre. Pour ma part je serai à la mairie tous les vendredis après-midi et même s'il est préférable de prendre rendez-vous, j'aurai plaisir à vous recevoir dans la mesure de ma disponibilité.

Il viendra le temps de parler des nouvelles réformes territoriales qui vont sûrement nous affecter. Pour l'instant nous n'avons rien d'officiel sur l'ensemble du projet.

J'ai simplement envie de dire que nous sommes une petite commune rurale et que le temps a été propice pour les foins cette année.

Pascal Sorin

### Sommaire

#### INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseils municipaux :

du 28.03.2014 p1

du 23.04.2014 p2

**Analyse du scrutin du 16 mars** p4

**La C4C** p5

**VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE** p6

**ETAT CIVIL** p7

**DATES CLES** p8

**INFORMATIONS PRATIQUES** p8

### Conseil municipal du 28 mars 2014 - Synthèse

NB : Les comptes-rendus officiels sont disponibles à la mairie et le seront sur le site web municipal

#### ■ Elections et délibérations

>Election du maire : Pascal SORIN

>Election des adjoints : 1<sup>er</sup> adjoint : Bernard HOLDERLÉ, 2<sup>ème</sup> adjointe : Léonore STRAUCH, 3<sup>ème</sup> adjointe : Marielle VASSEUR

>Conseillers communautaires à la Communauté des Communes du Cordais et du Causse (C4C)

Pascal SORIN, Bernard HOLDERLÉ.

>Délégués au SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) :

Nicolas RAMOS, Pascal SORIN

#### >Pouvoirs délégués au maire

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, une liste de pouvoirs est délégué au maire pour la durée du mandat, voir cette liste dans le compte rendu officiel.

#### >Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales : Taux en pourcentage de l'indice 1015, décidé en séance : Maire : 17.7 %, 1<sup>er</sup> adjoint : 0, 2<sup>ème</sup> adjoint et 3<sup>ème</sup> adjoint : 2.20 % à inscrire au budget communal

## ■ Mise en place des commissions

n°	COMMISSIONS													
		Marielle Alegre-vasseur	Djamila Benzidane	Alain Chauvin	Catherine Grezes	Bernard Holderlé	Marietta Kenkel	Cécile Le Houezec	Nicolas Ramos	Pascal Sorin	Leonore Strauch	Douglas Riley		
1	Finances													
2	Travaux-Voirie-Eau													
3	Bâtiments, cimetière, patrimoine, locatif													
4	Tourisme-Aménagement village													
5	Associations-Actions sociales													
6	SCOT*-Agriculture-Commerces-Artisans													
7	Communication													
8	Ecoles													
9	Gestion du personnel													

(\*) SCOT = Schéma de COhérence Territoriale

En vert : référents des commissions

### Coordonnées des référents

Commission	Référent	Téléphone	Adresse mail
Finances	P.SORIN	05.63.33.29.56	<a href="mailto:pascal.sorin@orange.fr">pascal.sorin@orange.fr</a>
Travaux-Voirie-Eau	L.STRAUCH	05.63.56.39.71	<a href="mailto:leonore.strauch@yahoo.fr">leonore.strauch@yahoo.fr</a>
Bâtiments, cimetière, patrimoine, locatif	D.BENZIDANE	05.63.56.88.08	<a href="mailto:djamila.benzidane@wanadoo.fr">djamila.benzidane@wanadoo.fr</a>
Tourisme-Aménagement village	M.KENKEL	05.63.56.20.43	<a href="mailto:marietta@kenkel.fr">marietta@kenkel.fr</a>
Associations-Actions sociales	D.RILEY	05.63.56.30.42	<a href="mailto:doug.riley@orange.fr">doug.riley@orange.fr</a>
SCOT-Agriculture--Commerces-Artisans	N.RAMOS	05.63.53.33.21	<a href="mailto:ramos-nicolas@orange.fr">ramos-nicolas@orange.fr</a>
Communication	L.STRAUCH	05.63.56.39.71	<a href="mailto:leonore.strauch@yahoo.fr">leonore.strauch@yahoo.fr</a>
Ecoles	M.VASSEUR	05.63.56.16.21	<a href="mailto:davidmarielle.vasseur@orange.fr">davidmarielle.vasseur@orange.fr</a>
Gestion du personnel	P.SORIN	05.63.33.29.56	<a href="mailto:pascal.sorin@orange.fr">pascal.sorin@orange.fr</a>

## Conseil municipal du 23 Avril 2013 – Synthèse

### Attribution d'une Indemnité au receveur municipal

Une Indemnité de conseil et de rédaction des documents budgétaires est votée et attribuée à Thierry CAYSSIALS, receveur Municipal (indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel)

### Membres de la commission d'appel d'offres de la commune de VAOUR

Président : Pascal SORIN,  
Membres titulaires : Alain CHAUVIN, Margaretha KENKEL, Bernard HOLDERLÉ,  
Membres suppléants Douglas RILEY, Cécile LE HOUZEZEC, Nicolas RAMOS

### Représentants CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Djamila BENZIDANE, Léonore STRAUCH, Catherine GREZES, Cécile LE HOUZEZEC

### Augmentation du taux d'imposition des taxes directes locales 2014

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes directes locales (taxe d'habitation et taxe foncière) de 2 %.

Ainsi le montant de la part des impôts locaux revenant à la commune est estimé à **54 990 €** (contre 52 786€ en 2013). Cette part sera reversée par l'Etat.

Cette augmentation permet de faire face à l'augmentation du coût de la vie et contribue à obtenir des subventions au vu de l'effort fiscal.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Nouveaux tarifs assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2015

	2008	2013	2015
Abonnement à l'assainissement collectif :	32€	40 €	45€
Prix du m3 consommation assainissement collectif station : (calculé sur le prix du m3 d'eau consommé)	0,32 €	0,35 €	0,40€

Cette augmentation permet d'obtenir des subventions significatives de l'Agence de l'Eau.

### Approbation comptes 2013

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS			Report fonctionne ment
	Résultat Exercice 2013	Report Exercice 2012	Résultat Clôture 2013	Solde exédent / besoin	Reste à réaliser	Besoin financement	
	a	b	c=a+b	d	e	f=e-d	c-e
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	28 673,62	27 122,86	<b>55 796,48</b>	ex 185,22	24 870,00	<b>24 684,78</b>	<b>30 926,48</b>
<b>BUDGET Service EAU</b>	-2 342,12	8 603,88	<b>6 261,76</b>	ex 66 682,46	59 340,00		
<b>BUDGET Régie Transport</b>	14 520,77	0	<b>14 520,77</b>	ex 14 475,29	0	<b>0</b>	<b>14 520,77</b>
<b>BUDGET CCAS*</b>	1 209,87	0	<b>1 209,87</b>	0	0	<b>0</b>	<b>1 209,87</b>

(\*) : Centre Communal d'Action Sociale

### Remarques sur le budget 2014

- les charges de personnel ont baissé en raison de la baisse des heures du secrétariat de mairie, et d'un emploi aidé pour l'agent d'entretien.
- le transfert des charges versé à la 4C : correspond principalement aux charges de l'école
- les subventions de droit privé : une somme de 600 € est allouée aux associations. Après discussion, il est décidé que les subventions données aux associations seront allouées après étude d'un projet précis accompagné d'un budget.
- la demande de 150 € de Famille Rurale est adoptée à l'unanimité, cette subvention est un levier qui permet à cette association d'obtenir d'autres fonds.

- les emprunts : proposition de renégocier les emprunts pour réduire les intérêts.
- une commission des impôts doit être constituée (12 titulaires et 12 suppléants)

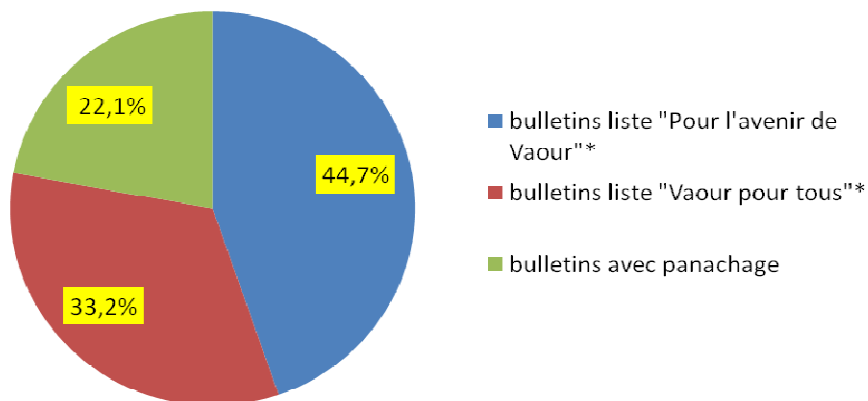
### Mise en place d'un site web d'informations municipales et locales

Seront accessibles sur ce site toutes les informations relatives à la commune : travail des commissions, compte rendu des conseils municipaux, version numérique des échos de Vaour mais aussi les événements locaux. Il sera mis en ligne très prochainement. Il est réalisé par Théo Noordewier, le contenu sera validé par la commission communication. Le coût annuel est de 39€ qui correspond essentiellement au coût de l'hébergement.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Analyse statistique du scrutin du 16 mars 2014

Inscrits	Votants	Exprimés	Participation	Abstention
262	213	208	81.3%	18.7%

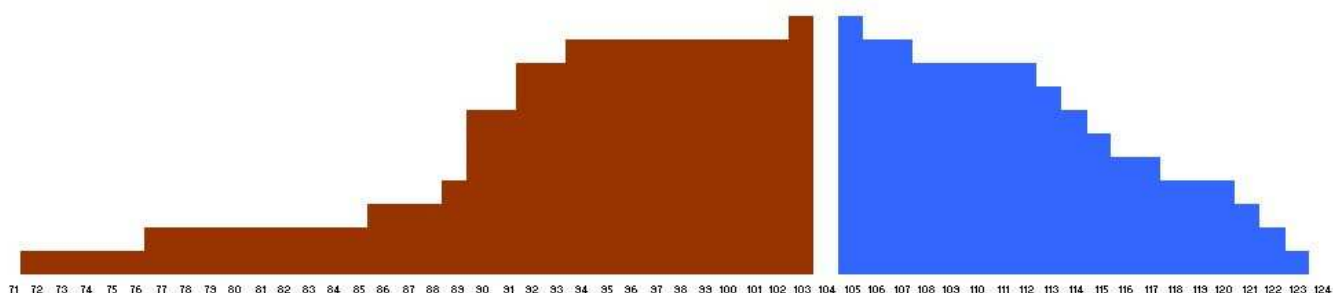


(\*) bulletins liste complète et incomplète

Résultats		
M.Alain Chauvin	123	59.13%
M.Douglas Riley	122	58.65%
Mme Marietta Kenkel	121	58.17%
Mme Marielle Alegre-vasseur	120	57.69%
M.Nicolas Ramos	117	56.25%
M.Pascal Sorin	115	55.29%
Mme Léonore Strauch	114	54.81%
Mme Catherine Grezes	113	54.33%
Mme Djamila Benzidane	112	53.85%
M.Bernard Holderlé	107	51.44%
Mme Cécile Le Houezec	105	50.48%
M.Serge Tortosa	103	49.52%
M.Jean-louis Lacam	94	45.19%
M.Paul De Rogez	92	44.23%
M.Jean Gaubert	92	44.23%
M.Jean-pierre Andrieu	90	43.27%
M.Jean-pierre Arphi	90	43.27%
Mme Embarka Bourahla	90	43.27%
M.Jean-marc Bouby	89	42.79%
M.Christian Viguié	86	41.35%
M.Guy GuÉnÉe	77	37.02%
M.Jean-paul Foures	72	34.62%

Bulletin panachés : répartition des candidats	
S.TORTOSA	7,4%
D.RILEY	6,1%
M.ALEGRE-VASSEUR	5,9%
M.KENKEL	5,7%
P.SORIN	5,5%
JL.LACAM	5,3%
P.DEROGEZ	5,3%
JP.ANDRIEU	4,9%
JP.ARPHI	4,9%
N.RAMOS	4,9%
A.CHAUVIN	4,5%
E.BOURAHLA	4,5%
C. GREZES	4,3%
J.GAUBERT	4,3%
JM.BOUBY	4,3%
L.STRAUCH	4,3%
D.BENZIDANE	4,1%
C.VIGUIÉ	3,7%
C.LE HOUEZEC	2,9%
G.GUÉNÉE	2,7%
B.HOLDERLE	2,5%
JP.FOURES	1,8%

#### Ecarts par rapport au seuil de majorité absolu (104 voix)



## Communauté de communes du Cordais et du Causse (4C)

### Pour mémoire

#### Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe exécutif délibérant de la communauté de commune. Son rôle est similaire à celui du conseil municipal, mais à l'échelle de l'intercommunalité. Le conseil communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées. Le conseil est composé d'un président, de vice-présidents et de conseillers municipaux des communes membres. Le président est élu au sein de l'assemblée selon les mêmes règles que pour un maire. Le nombre de vice-président est fixé par le conseil, dans la limite de 30 % de son effectif total.

#### Les compétences

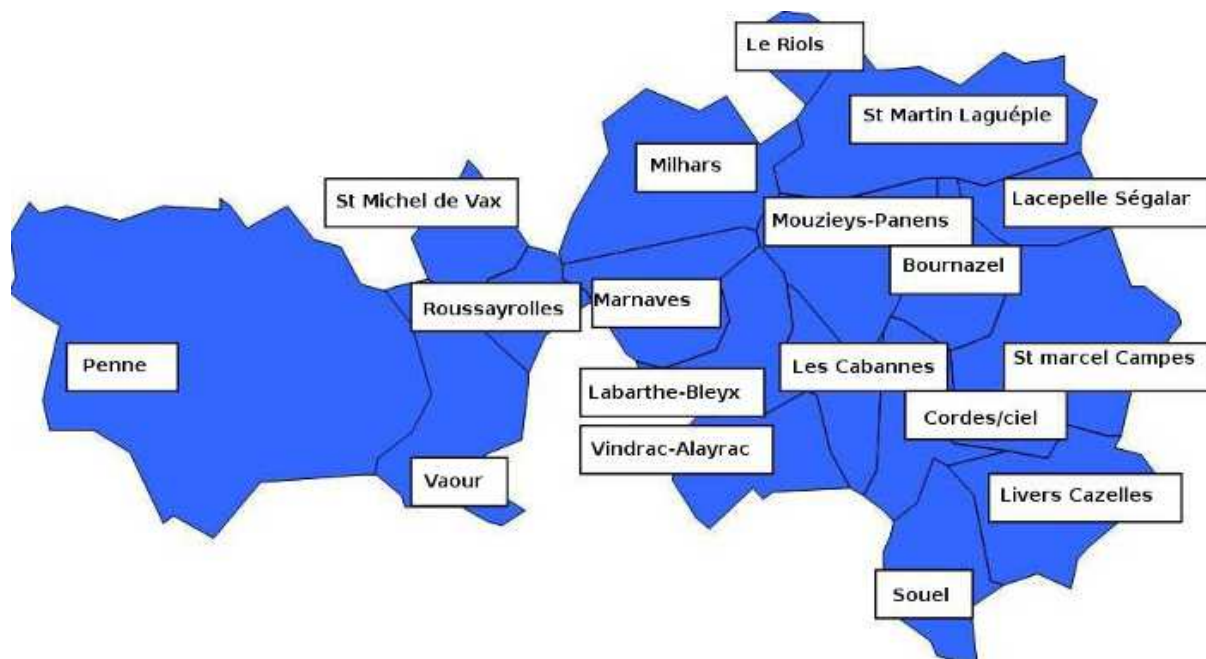
La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences

- *Des compétences premières (obligatoires)* : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,
- *Des compétences complémentaires (optionnelles)* : Assainissement, Action sociale d'intérêt communautaire, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires etc.

#### Les commissions

Les commissions sont des groupes de travail chargés de faire des propositions et travailler sur les dossiers en cours, dans un domaine particulier des compétences. Les commissions sont composées d'élus et de citoyens parrainés. Le résultat des études sont transmis au conseil communautaire où ils sont discutés puis votés

**Carte de la communauté de commune C4C**



#### LES ECHOS DE VAOUR

Mairie de Vaour  
81140 Vaour

Publication : Laurent Roger.  
Ont participé à ce numéro :  
Odile Allègre, Catherine Baudrouet,  
Gérard Lanoye, Marietta Kenkel,  
Laurent Roger, Pascal Sorin, Léonore  
Strauch.

## LA COMMANDERIE DES TEMPLIERS, histoire et vissicitudes

Fondée vers 1160, la Commanderie de Vaour est construite sur une butte de grès donnée par les seigneurs de Penne qui ont contribué à l'installation des Templiers dans la région.

La Commanderie de Vaour était un monastère comportant un logis et une métairie organisés autour de deux cours. L'ensemble était fortifié par un mur d'enceinte dont les contreforts sont encore visibles. La chapelle était située au rez-de-chaussée du donjon qui mesurait 20 mètres de haut. Le porche du donjon s'ouvrait sur le cimetière des Templiers où les frères, et certains de leurs donateurs, étaient enterrés.

Le 13 octobre 1307, l'opération de police ordonnée par Philippe le Bel mit fin à l'activité des Templiers de Vaour. Après l'abolition de l'Ordre du Temple en 1311, la Commanderie fut attribuée aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem. Des Commandeurs s'y succédèrent jusqu'à la révolution de 1789.

En 1793, la Commanderie devint propriété de la commune. Elle abrita la gendarmerie dans la grange de sa métairie.

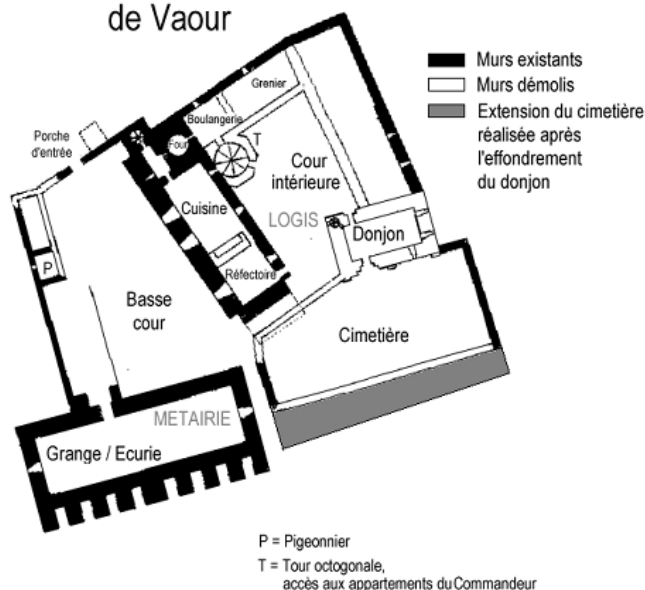


Vue de la Commanderie de Vaour avant 1910

Malgré un classement aux Monuments Historiques en 1909, son donjon s'écroula en 1910, faute d'entretien, ce qui provoqua le retrait du classement. Une nouvelle mesure de protection a été prise en 1927 avec l'inscription au titre des Monuments Historiques. Les vestiges subsistants ont été restaurés et stabilisés récemment. La grange accueille une salle de spectacle depuis sa réhabilitation en 1992

//////

### La Commanderie des Templiers de Vaour



Le cartulaire de la Commanderie de Vaour a été rédigé en 1202. C'est un parchemin de 5,60 m de long qui retrace les donations reçues par la Commanderie de Vaour. Son dépôt aux archives du Temple a permis sa conservation.

Les biens administrés par les Templiers de Vaour étaient considérables. Notamment, le 14 mai 1181, les chanoines de St Antonin donnèrent l'entier territoire de Montricoux. Le donjon et l'église érigés par les Templiers y sont toujours visibles.

**L'Ordre du Temple** était un Ordre de moines-soldats crée en 1129. Il était chargé de la protection militaire des chrétiens partant en pèlerinage, et de certains lieux saints de Terre Sainte. Pour accomplir leurs missions en Terre Sainte, les moines soldats tiraient essentiellement leurs revenus d'Occident par l'administration de biens reçus de donateurs désirant obtenir le salut de leur âme.

**L'Ordre des Hospitaliers** de Saint Jean de Jérusalem était également un Ordre de moines-soldats. Nous leur devons les premiers hôpitaux destinés à soigner les pèlerins, lors de leur séjour en Terre Sainte. Cet Ordre existe toujours sous le nom d'Ordre de Malte.



Dans l'ancien cimetière, on peut voir une tombe dont la croix templière présente le sigle symbolique de JC (chrisme) et sur laquelle on peut lire : EXPECTO DONEC VENIAT IMMUTATIO MEA (j'attends jusqu'à ce que vienne ma résurrection).

### **Claude Richard s'en est allé...**

*Claude Richard nous a quittés : il avait 77 ans. Le fils "du poète charbonnier", Noël Richard, était et restera une figure à Vaour et dans tous les environs. Depuis son mariage en 1961 il a tenu avec sa femme le café, épicerie, tabac, restaurant de l'hôtel du Parc, devenu ensuite "Relais Templiers". « C'était un lieu de rassemblement, se souvient sa femme : on y venait prendre le café, l'apéro, acheter le tabac. Nous étions ouverts tous les jours, sauf le lundi, et le dimanche nous servions jusqu'à 100 repas et quand c'était possible sur la terrasse sous les arbres. » Et si, l'hiver, Claude Richard aimait aller chasser le dimanche avec ses copains, il rentrait toujours à 10h pour le coup de feu. Quatre fois par semaine, il arpentait les environs pour sa tournée d'épicerie. Beaucoup se souviennent aussi de celui qui fut pompier bénévole et chef de corps pendant 20 ans.*

*A 60 ans, il a dit adieu au travail pour couler avec sa femme une retraite qu'il aurait sans doute voulu heureuse. Peu d'années après, un accident de santé lui gâchait les dernières années d'une vie bien remplie.*



### **Dernière minute**

#### **DIFFUSION DE L'INFORMATION**

La nouvelle équipe municipale a mis en place différentes instances de démocratie participative. Celles-ci s'organisent peu à peu et on comprendra aisément que seulement 2 mois après les élections tout ne soit pas parfait...

La diffusion de l'information s'effectue sous quatre formes :

**1-L'affichage** devant la mairie des arrêtés, compte-rendu des conseils municipaux et des commissions.

**2-Le journal municipal " Les Echos de Vaours"** dans lequel sont synthétisés les conseils municipaux, les travaux des commissions (à paraître dans le prochain n°), des informations locales, associatives et pratiques.

**3-Le site web <http://www.vaour.fr>** sur lequel on retrouve toutes les informations précédentes, tous les documents officiels et la version numérique de Echos de Vaour. S'ajoute également une boîte à idée virtuelle (validée par un modérateur).

**4- La réunion mensuelle Municipalité / habitants de Vaour, "Café citoyen"**

Cette réunion a pour but d'informer, mais aussi de débattre sur tous les sujets qui intéressent notre village. Elle se déroule de 10h à 12h à la salle de la mairie le **1er samedi du mois**.

C'est une rencontre informelle autour d'un café où dialoguent membres du conseil municipal et les habitants du village. Toutes les questions concernant le village peuvent y être posées et les membres du conseil municipal y répondent si possible. Il y a également à disposition une boîte à idée dans laquelle on peut mettre ses propositions ou remarques.

### **Nouveaux Vaourais**

M. et Mme VILA à Fonbouno ; Fanette Declerc au bourg ;  
Suzan Prior et John Pover avec leurs 4 petites filles Lucy, Alannah, Gracie et Scarlett au Rial haut.

### **Carnet de l'état civil**

Mariages le 8 mars de Jean-Claude VALIERES et Dominique RAUFFET  
et le 7 mai de Philippe KUHN et Sandrine RIBARDIERE.

Décès le 8 mars de Mr Lucien CASTELNAUD et le 24 mai de Mr Claude RICHARD (voir article ci-dessus)

### **Courrier lecteur**

Le courrier lecteur est toujours ouvert, il invite souvent à la réaction et la critique ce qui est normal, mais les messages de propositions, d'idées, d'informations pertinentes sont aussi les bienvenues.

## DATES CLES

**28 Juin** : Jour de fête organisée par Famille Rurale et les parents d'élèves : vide-grenier, à midi auberge espagnole, à partir de 16h : kermesse suivi d'un méchoui

**14 Juillet** : Pot de la mairie à 12h devant la mairie

**21 Juillet** : Concert Mozart à l'Eglise dans le cadre du Festival Musique sur Ciel (Quatuors dédiés à Haydn), l'heure sera précisée.

**5 au 10 Août** : Festival Eté de Vaour

## INFORMATIONS PRATIQUES

### SERVICES DE LA MAIRIE

<p>Tel 05 63 56 30 41 Lundi : 13h30 - 17h30 Mardi : 13h30 - 17h30 Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 Vendredi : 13h30 - 17h30</p>	<p><i>Pascal SORIN tient sa permanence le vendredi après-midi sur rendez-vous. Bernard Holderlé, Léonore Strauch et Marielle Vasseur reçoivent sur RDV auprès du secrétariat de mairie</i></p>
--	--

### AUTRES SERVICES

<b><u>URGENCES</u></b>	<b>SAMU : 15</b>	<b>POMPIERS : 18</b>	<b>GENDARMERIE : 17</b>
<p><b>MEDECINS</b> Tel 05 63 56 18 22 Dc CHAUCOT : Lundi : 16h30 - 18h et Mercredi : 11h - 12h Dc CHAUTARD : Mardi : 11h - 12h et Vendredi 16h30 - 18h</p>	<p><b>SOCIAL</b> <b>Assistants sociales du Conseil Général</b>: Les assistantes sociales, tiennent leur permanence le premier mardi de chaque mois de 14 h à 16 h 30 à la mairie de VAOUR sur RDV. Tel 05.63.77.31.00</p>		
<p><b>LA POSTE</b> Tel. 05 63 56 33 98 Du Mardi au Vendredi : 13h45 - 16h45 La conseillère financière reçoit sur RDV le Jeudi de 14h à 18h</p>	<p><b>Centre Social Cordes-Vaour</b> : Eric CAYSSIALS, Conseiller en Insertion Professionnelle, à la Mairie de Vaour tous les lundis de 14 h à 17 h sur Rendez-vous Tel 05.63.56.11.98</p>		
<p><b>EPICERIE</b> Tel 05 63 56 34 40 Du Lundi au Samedi : 8h - 12h Mardi et Vendredi : 16h30 - 18h Jeudi : 16h - 18h</p>	<p><b>MEDIATHEQUE</b> Tel. 05 63 56 39 23 Mercredi : 10h - 12h et 15h - 18h Jeudi : 10h - 12h30 Samedi : 18h - 19h30 Fermée les jours fériés</p>		
<p><b>GARAGE</b> Tel. 05 63 56 30 12 Du Lundi au Samedi : 8h - 12h et 14h - 18h Dimanche : 8h - 12h</p>	<p><b>FRIPERIE</b> Mercredi et Jeudi : 10h - 12h30 Samedi : 15h - 18h Le 1<sup>er</sup> Samedi du mois : 10h - 12h et 15h - 18h</p>		
<p><b>TAXI GILLES</b> Tel. 06 16 30 14 90</p>	<p><b>RECYCLERIE Cordes-Vaour à Cabanes</b> <i>Boutique</i> : mercredi 10h-17h, vendredi 14h-17h et samedi 10h-16h <i>Dépôts</i> : mardi 14h-17h et du mercredi au samedi 10h-12h / 14h-17h</p>		
<p><b>DECHETERIE DES CABANES</b> Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 10h - 12h et 14h - 17h</p>			